

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie d'Allardville	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 23 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	23 mai 2024	23 mai 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite en matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue -Le ratio est respecté durant la visite -Tous les dossiers des employés furent vérifiés et contiennent la documentation requise -Tous les employés détiennent un certificat de premiers soins valide -Moins de la moitié du personnel détient un certificat d'éducation à la petite enfance mais une employée à débiter sa formation avec le CCNB -Deux breuvages chauds furent retrouvés dans l'air de jeu des enfants. Il fut discuté avec le personnel éducatif qu'aucun breuvage chaud peut se retrouver dans l'air de jeu intérieur et extérieur des enfants. -Les nouveaux membres du personnel sont inscrits à leur formation d'introduction à la petite enfance, la formation débutera au mois de juillet -La planification ainsi que la documentation des intérêts des enfants et d'activités est présent au sein de l'établissement, je vois une planification de la semaine, un cahier avec documentation journalière des intérêts et faits coquasses. -Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus (offert par la cafétéria de l'école) et toute substitution -Les exercices d'évacuation en cas d'urgence ou en cas d'incendie qui sont menés mensuellement -Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est complété chaque mois -Durant la visite l'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive -Le personnel éducateur me confirme que la garderie va demeurer ouverte durant la saison l'été -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet. -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants. -La zone de jeu extérieur offre aux enfants un espace de jeu sécuritaire offrant plus de 10% d'ombre
--

Commentaires généraux

Observations: À mon arrivée les enfants jouent à construire des cabanes avec des gros coussins, ils se lavent ensuite les mains pour passer à la collation. Une fois la collation terminée les enfants se sont préparés pour aller jouer dehors.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 mai 2024

Date

original signé par

René Lebouthillier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 mai 2024

Date